

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

### PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

**ABONNEMENTS ET ANNONCES**

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 60 francs.

**TARIF DES ABONNEMENTS**

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres États de l'ex-A.O.F.	3.000 frs	5.000 frs	4.200 frs	7.500 frs
France ex A.E.F., A.F.N.	3.500 frs	6.000 frs	5.500 frs	9.500 frs
Étranger	5.000 frs	8.000 frs	7.500 frs	13.500 frs
Prix du numéro : Année courante...	150 frs		200 frs	
Recommandé : Année courante...	245 frs		295 frs	
Avion recom : Année courante...	270 frs		320 frs	
Voie ordinaire : Année courante...	210 frs		260 frs	

**ANNONCES ET AVIS DIVERS**

La ligne..... 125 francs

Chaque annonce répétée..... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 800 f. pour les annonces.)

Compte postal : 45-20 - DAKAR

**SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS****PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE**

1977

12 janvier.....	Décret n° 77-030 portant élévation dans l'Ordre national du Lion à titre étranger .....	150
21 janvier.....	Décret n° 77-037 portant promotions dans l'Ordre national du Lion à titre étranger .....	150
24 janvier.....	Décret n° 77-041 portant nomination à titre posthume dans l'Ordre national du Mérite à titre étranger .....	150
Nominations, mutations, etc..., concernant le personnel .....		151

**MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

1977

12 janvier.....	Décret n° 77-031 accordant une avance de trésorerie de 300.000.000 de francs à la Compagnie « Air Afrique » .....	151
12 janvier.....	Décret n° 77-032 accordant une avance de trésorerie de 300.000.000 de francs au compte spécial du trésor n° 30-05 « Caisse autonome d'Amortissement » (Régularisation) .....	151
24 janvier.....	Décret n° 77-043 désignant le ministre chargé de l'intérim du ministre d'Etat, chargé des finances et des Affaires économiques .....	152
25 janvier.....	Décret n° 77-054 portant ouverture de crédits au compte spécial « Investissements sur subvention du F.E.D. » .....	152
25 janvier.....	Décret n° 77-055 portant ouverture de crédits au compte spécial « Investissements sur subvention du F.E.D. » .....	152
25 janvier.....	Décret n° 77-056 portant ouverture de crédits au compte spécial « Investissements sur subvention du F.E.D. » .....	153
25 janvier.....	Décret n° 77-057 accordant un prêt de trésorerie de 120.000.000 de francs à la S.A.E.D. ....	153

1976

31 décembre...	Décision ministérielle n° 16311 M.F.A.E.-D.G.T.-D.M.C. accordant un prêt de trésorerie de 29.000.000 de francs à M <sup>me</sup> Germaine Diop, puéricultrice diplômée d'Etat, villa n° 4424, Sicap Amitié III, Dakar .....	154
Nécrologie .....		154

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

1977

12 janvier.....	Décret n° 77-033 désignant le ministre chargé de l'intérim du ministre d'Etat, chargé de l'Intérieur .....	154
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

1976

31 décembre...	Arrêté ministériel n° 16262 M.E.N.-S.G.-S.EX.C. portant régularisation et organisation des épreuves pratiques et théoriques de l'examen du certificat d'aptitude au professorat d'économie familiale .....	154
28 décembre...	Décision ministérielle n° 16092 M.E.N.-S.G.-S.EX.C. portant admissibilité aux épreuves pratiques et orales du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur adjoint de l'enseignement primaire (C.A.I.P.A.), session de 1976 .....	155
28 décembre...	Décision ministérielle n° 16093 M.E.N.-S.E.P. portant autorisation d'enseigner dans les écoles privées du Sénégal .....	155

1977

7 janvier.....	Décision ministérielle n° 95 M.E.N.-S.G.-S.EX.C. portant nomination du jury de surveillance et de correction de l'examen du brevet professionnel de banque et secrétariat .....	156
----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE**

1976

27 décembre...	Arrêté interministériel n° 16011 M.D.R.H.-M.F.A.E.-M.P.C. portant approbation du budget du Fonds mutualiste de Développement rural, programme 1976-1977 .....	157
27 décembre...	Arrêté interministériel n° 16012 M.D.R.H.-M.F.A.E.-M.P.C. portant approbation du budget du Fonds mutualiste de Développement rural, programme agricole 1975-1976 .....	158
29 décembre...	Arrêté interministériel n° 16166 M.D.R.H.-M.F.A.E. portant approbation du budget de la Société des Terres neuves, exercice 1976-1977 .....	159

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

1977

24 janvier.....	Décret n° 77-042 désignant le ministre chargé de l'intérim du ministre de l'Enseignement supérieur .....	159
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

1976

29 décembre...	Décision n° 16148 M.D.I.E.-A.A.Z.F.I. modifiant la décision n° 2675 du 15 mars 1976 portant agrément d'installation dans la Zone franche industrielle de Dakar par la SAFCA d'une entreprise industrielle .....	159
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME ET DES TRANSPORTS**

1976

31 décembre...	Décision ministérielle n° 16290 M.F.P.U.T.-D.T.-D.T.R. relative à une autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur .....	159
----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

1977  
24 janvier..... Décret n° 77-046 désignant le ministre chargé de l'intérim du ministre de la Culture ..... 160

**MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLÉES**

1977  
24 janvier..... Décret n° 77-045 désignant le ministre chargé de l'intérim du ministre de l'Information et des Télécommunications, chargé des Relations avec les Assemblées ..... 160

1976

28 décembre... Arrêté interministériel n° 16057 M.F.A.E.-M.I.T.C.H.R.A. portant reports de crédits du compte prévisionnel de l'O.R.T.S., exercice 1975-1976 ..... 160

28 décembre... Arrêté interministériel n° 16058 M.F.A.E.-M.I.T.C.H.R.A. portant virements de crédits au compte prévisionnel de l'O.R.T.S., exercice 1976-1977 ..... 160

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

1977

5 janvier..... Arrêté ministériel n° 29 M.S.P.A.S.-D.S.P.-S.E. portant admission au concours d'entrée à l'Ecole des agents sanitaires de Saint-Louis, session du 14 juillet 1976 ..... 161

5 janvier..... Arrêté ministériel n° 30 M.S.P.A.S.-D.S.P.-S.E. portant admission au concours d'entrée à l'Ecole des infirmiers et infirmières d'Etat, session du 2 juillet 1976 ..... 161

5 janvier..... Arrêté ministériel n° 31 M.S.P.A.S.-D.P.H. constatant l'accord du visa et portant autorisation d'admission et de débit au Sénégal de diverses spécialités pharmaceutiques ..... 162

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Nécrologie ..... 162

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

1976

31 décembre... Décision interministérielle n° 16353 M.J.S.-D.E.P.S. allouant une subvention au Club Battling Sixti ..... 162

**TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION**

Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest. — Décision n° 3-76-CE ..... 162

**PARTIE NON OFFICIELLE**

*Conservation de la propriété et des droits fonciers. — Bureau de Tambacounda. — Avis de demande d'immatriculation* ..... 162

*Conservation de la propriété et des droits fonciers (Bureau de Saint-Louis). — Avis de bornage* ..... 163

*Annonces* ..... 163

**PARTIE OFFICIELLE**

**DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS**

**PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE**

DECRET n° 77- 030 du 12 janvier 1977

portant élévation dans l'Ordre national du Lion à titre étranger

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution;

Vu le Code de l'Ordre national du Lion;  
Sur la présentation du grand chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est élevé à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre national du Lion à titre étranger, S.E. M. Saad El Din Hamdy Mortada, Ambassadeur de la République arabe d'Egypte.

Art. 2. — Le grand chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 janvier 1977.

Léopold Sédar SENGHOR.

DECRET n° 77-037 du 21 janvier 1977

portant promotions dans l'Ordre national du Lion à titre étranger

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution;

Vu le code de l'Ordre national du Lion;

Sur la présentation du grand chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont promues au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion à titre étranger, les personnalités françaises désignées ci-après :

MM. Paul François Laubard, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris;

Emile Arrighi de Casanova, directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris;

Jacques Pierre Michel Herson, directeur de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger.

Art. 2. — Le grand chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 21 janvier 1977.

Léopold Sédar SENGHOR.

DECRET n° 77-041 du 24 janvier 1977

portant nomination à titre posthume dans l'Ordre du Mérite à titre étranger

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU LION,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 71-652 du 9 juin 1971 réglementant l'Ordre du Mérite;

Sur la présentation du grand chancelier de l'Ordre national du Lion,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est nommé à titre posthume au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite à titre étranger, M. El-Hadji Sadikou Inoussa, chef du Service des Logements de l'Université de Dakar.

Art. 2. — Le grand chancelier de l'Ordre national du Lion est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 24 janvier 1977.

Léopold Sédar SENGHOR.

**NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.**  
concernant le personnel

Par arrêté présidentiel n° 11741 P.R.-S.G. en date du 17 septembre 1976 :

Article premier. — L'arrêté n° 8967 du 16 août 1972 portant nomination d'une secrétaire particulière au cabinet du Président de la République est abrogé.

Art. 2. — M. Aloyse Mbengue, Mle de solde 357752-A, secrétaire de direction, est nommé secrétaire particulier au cabinet du Président de la République.

Art. 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 7 mai 1976.

**MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**DECRET n° 77-031 du 12 janvier 1977**

accordant une avance de trésorerie de 300.000.000 de francs à la Compagnie « Air Afrique »

**RAPPORT DE PRESENTATION**

L'avance de trésorerie, objet du présent texte, est proposée dans le cadre de la décision prise par le Chef de l'Etat d'accorder périodiquement des avances à la Compagnie multinationale « AIR AFRIQUE ».

Le remboursement de cette avance de 300 millions de francs sera effectué, comme pour les précédentes, sur les facturations dues à cette société sur prestations fournies aux différents services administratifs.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 76-59 du 12 juin 1976 portant loi de finances pour l'année financière 1976-1977;

Vu le décret n° 66-458 du 17 juin 1966 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat, modifié par les décrets n° 70-1380 du 15 décembre 1970 et 75-1116 du 24 novembre 1975;

Vu le décret n° 75-878 du 23 juillet 1975 portant organisation du Ministère des Finances et des Affaires économiques;

Vu le décret n° 75-1111 du 21 novembre 1975 portant remanement ministériel;

Vu le décret n° 75-1114 du 21 novembre 1975 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics et sociétés d'économie mixte entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret n° 76-085 du 26 janvier 1976;

Sur la proposition du ministre d'Etat, chargé des Finances et des Affaires économiques,

**DÉCRÈTE :**

Article premier. — Une avance de trésorerie d'un montant de 300.000.000 de francs est accordée à la Compagnie « AIR AFRIQUE ».

Art. 2. — En application de l'article 26 de la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances, cette avance ne portera pas intérêt et sera remboursable au plus tard le 30 décembre 1977, sur les crédits de transports effectués pour le compte de l'Etat par cette compagnie.

Art. 3. — La charge afférente à cette dépense sera imputée au compte spécial du trésor n° 30-64-01 « Avances à divers organismes et particuliers ».

Art. 4. — Le ministre d'Etat, chargé des Finances et des Affaires économiques est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 janvier 1977.

Léopold Sédar SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,  
Abdou DIOUF.

Le ministre d'Etat, chargé des Finances  
et des Affaires économiques,  
Babacar BA.

**DECRET n° 77-032 du 12 janvier 1977**

accordant une avance de trésorerie de 300.000.000 de francs au compte spécial du trésor n° 30-05 « Caisse autonome d'Amortissement » (Régularisation).

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Le projet de décret ci-contre soumis à votre signature a pour objet de régulariser une opération de crédit effectuée au profit de la « Caisse autonome d'Amortissement », compte spécial du trésor n° 30-05 qui accuse au 30 juin 1976, fin de la gestion budgétaire 1975-1976, un dépassement en dépenses de l'ordre de 300 millions.

Cette opération de régularisation est faite sous forme d'avance de trésorerie imputée au compte spécial du trésor n° 30-62-01 « Avances à divers comptes et budgets » et sera remboursable par la Caisse autonome d'Amortissement le 30 juin 1977 à la clôture de la gestion 1976-1977 en cours.

Ce n'est là qu'une opération d'ordre d'un compte spécial à un autre compte spécial et qui ne donnera pas lieu à un débours du Trésor public.

Déjà pour la gestion 1974-1975, date de création de la Caisse autonome d'Amortissement, une avance d'un milliard avait été consentie à cette caisse par le compte « Avances à divers comptes et budgets » pour lui permettre de faire face à ses engagements en attendant la rentrée des ressources de la gestion 1975-1976.

Cette avance a été remboursée par la caisse au 30 juin 1976 à la clôture de la gestion budgétaire 1975-1976.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 76-59 du 12 juin 1976 portant loi de finances pour l'année financière 1976-1977;

Vu le décret n° 66-458 du 17 juin 1966 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat, modifié par les décrets n°s 70-1380 du 15 décembre 1970 et 75-1116 du 24 novembre 1975;

Vu le décret n° 75-878 du 23 juillet 1975 portant organisation du Ministère des Finances et des Affaires économiques;

Vu le décret n° 75-1111 du 21 novembre 1975 portant remanement ministériel;

Vu le décret n° 75-1114 du 21 novembre 1975 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics et sociétés d'économie mixte entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret n° 76-085 du 26 janvier 1976;

Sur la proposition du ministre d'Etat, chargé des Finances et des Affaires économiques,

**DÉCRÈTE :**

Article premier. — Une avance de régularisation d'un montant de 300.000.000 de francs est accordée au compte spécial du trésor n° 30-05 « Caisse autonome d'Amortissement », pour servir de couverture au découvert constaté dans l'exécution des dépenses de cette caisse au 30 juin 1976.

Art. 2. — En application de l'article 26 de la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances, cette avance ne portera pas intérêt et sera remboursable au plus tard le 30 juin 1977.

